

NOTES

SUR DES BROCHURES DE M. PELLOT

A PROPOS DE JEANNE D'ARC

La récente béatification de Jeanne d'Arc a été l'occasion de nombreux travaux relatifs à l'histoire et à la vie de notre héroïne nationale. Les pays témoins des événements qui signalèrent sa miraculeuse mission ont été les premiers à se réjouir de cette consécration suprême. Reims, qui a vu l'humble bergère de Domremy à l'apogée de sa gloire, devait y être particulièrement sensible. Un enfant de la région rémoise, M. Paul Pellot, membre des plus distingués de l'Académie nationale de Reims, vient d'apporter son épi à cette gerbe précieuse, avec deux notices publiées à l'occasion de la fête célébrée à la cathédrale de Reims, le 17 juillet 1909, en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc. L'une de ces notices a pour titre : *La descendance du page de Jeanne d'Arc dans l'archidiocèse de Reims* ; l'autre : *L'Abbaye royale de Saint-Pierre-les-Dames de Reims et les Seigneurs de Domremy-la-Pucelle* (1).

(1) Brochures à l'Imprimerie coopérative, 24, rue Pluche, Paris.

I

Louis de Coutes, de bonne noblesse, né en 1414 aux environs de Chartres, est de quatre ans plus jeune que celle au service de qui il est attaché en qualité de page par l'ordre de Charles VII lui-même. Il est le constant témoin des prodigieux faits d'armes de Jeanne, et ne la quitte qu'après le sacre du roi, au moment où il est « mis hors de page », c'est-à-dire appelé à de nouvelles obligations préalables à l'investiture chevaleresque.

La déposition de Louis de Coutes au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, du 7 juillet 1456, forme une des preuves les plus précieuses de la vie irréprochable de la Pucelle, et M. Pellot la reproduit *in extenso* avec raison, car cette déposition, « dans sa fidèle simplicité », répond victorieusement à toutes les calomnies de source anglaise ou bourguignonne où, de nos jours, certains détracteurs de Jeanne d'Arc ne dédaignent pas de s'inspirer.

« La nuit, dit le page, elle avait toujours une femme pour reposer à ses côtés, et s'il ne s'en trouvait pas, quand elle était en guerre ou dans les camps, elle couchait tout habillée. »

De ce probant témoignage nous retiendrons encore un détail qui se réfère au passage de Jeanne en notre ville. « Elle ne voulait pas de femmes dans l'armée. Ayant vu un jour, à Château-Thierry, la femme *amicte* d'un homme d'armes, qui était chevalier, elle la poursuivit l'épée à la main, mais sans la frapper. Elle l'avertit toutefois, avec une affectueuse douceur, de ne plus se trouver à l'avenir avec des soldats, sinon qu'elle lui ferait déplaisir. »

M. Pellot dresse, avec le soin et la compétence qui le caractérisent, la descendance de Louis de Coutes, qui appartient pour la plus grande partie à l'archidiocèse de Reims. Parmi

les héritiers directs et les collatéraux du page de Jeanne d'Arc, figurent plusieurs seigneurs de notre région dont il est intéressant de signaler les noms.

Gaucher de Coutes, époux de Marie de Villiers, est le petit fils de Louis V, vicomte de Rugles, seigneur de Pavant, il figure en cette qualité parmi les notables présents à la rédaction des coutumes de Meaux en 1509, ce qui, entre parenthèses, démontre que Pavant n'est pas de la coutume de Paris, comme Charly, ni de celle de Vitry, comme Château-Thierry, ni de celles du Valois et de Senlis, qui régissaient certaines paroisses de notre arrondissement.

Charles de Coutes, arrière-petit-fils du page de Jeanne d'Arc, chevalier, vicomte de Pavant, baron de La Ferté sur-Péron (1), sut mettre à profit les exemples de dévouement et de bravoure dont ses ancêtres lui avaient légué le magnifique héritage. Vers 1544, il paraît comme guidon dans la Compagnie des cent lances fournies des Ordonnances du Roi, sous la charge du duc de Lorraine, et en 1549, en qualité d'écuyer d'écurie du roi. On le retrouve en 1553 et 1554, avec le titre de lieutenant dans la Compagnie des 90 lances sous la charge du maréchal de Brissac. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1555, il fut promu chevalier de son Ordre en 1562. La carrière de ce bon serviteur de la patrie dut se terminer avec les fonctions de lieutenant de la Compagnie des cent lances sous la charge du duc de Lorraine, fonctions qu'il exerçait encore en 1569. Il mourut à une date que M. Pellot ne peut préciser exactement, avant 1572.

Il avait épousé Madeleine d'Aguerre, fille de Jean d'Aguerre, baron de Vienne, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, et de Jaquette de Lenoncourt.

A défaut de descendants légitimes, Charles de Coutes laissait pour héritier de son nom et de sa gloire un fils naturel, Robert, dit le Bâtard de Pavant. Ce dernier, cheva-

(1) Aujourd'hui La Ferté-Chevresis, canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin.

lier, seigneur et vicomte de Pavant, servit en qualité de guidon de 1564 à 1570, et comme enseigne, depuis cette dernière époque jusqu'en 1574, dans la Compagnie d'Ordonnance sous la charge du duc de Lorraine, dont son père avait été lieutenant. Robert de Coutes ne paraît pas avoir fait souche.

Nous venons de parler de Madeleine d'Aguerre. Elle ne mourut qu'après 1560, mais dès 1545, au cours d'une maladie pendant laquelle elle était en la maison abbatiale de « Monsieur Saint Remy de Reims », elle fit son testament devant J. Augier et N. Dehuz, notaires. Elle institue exécuteurs testamentaires son père et son mari. Elle laisse au chapelain de Pavant, Messire Jacques, dix livres tournois « pour convertir et employer en prières et oraisons pour son âme ». A l'église de Pavant, elle lègue « une robe de velours cramoisy brun, pour convertir à aournemens pour l'église » avec une somme de cinquante livres tournois. Enfin, elle montre tout l'intérêt qu'elle porte à Robert, le bâtard de son mari, en lui léguant une somme de cinquante écus, à prendre sur les trois mille livres tournois qu'elle avait apportées en dot.

Parmi les collatéraux du page Louis de Coutes, citons encore :

Au xvi^e siècle, Michel de Poisieu, dit Cadorat, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, époux en premières noces de Anne de Baudoche, et en secondes noces de Catherine d'O (1). Cadorat est seigneur de Pavant en Brie, baron d'Anglure, etc...

Au xvii^e siècle, Charlotte de Saint Paul, fille d'Antoine de Saint Paul, maréchal de France pour la Ligue, gouverneur de Champagne, et de Gabrielle de Poisieu, épouse de Charles de Brouilly, lègue à l'église et couvent de Notre-Dame de Saint Lazare, proche La Ferté-Milon, une rente annuelle et

(1) Voir sur Michel de Poisieu et Catherine d'O l'*Histoire de Nogent-l'Artaud* par le Docteur Corlieu et notre collègue M. Ch. Léguillette, p. 100. Château-Thierry, Imprimerie Moderne, 1906.

perpétuelle de cent livres tournois, à charge de messes « pour toutes les âmes qui sont trépassées en ces jours, et pour quy l'on ne faict poinct de prière ». (Testament reçu le 4 mai 1653 par Gosset et Delaclef, notaires à Soissons.)

Au xviii^e siècle, Robert Gabriel d'Arras de la Marlière, né en 1733, militaire, épouse le 20 juillet 1767, à l'âge de 34 ans, damoiselle Anne Brigide de Chavigny, qui avait 42 ans bien sonnés. C'est la fille d'Etienne Vincent de Chavigny, écuyer, seigneur d'Artonges et de Corrobert, ancien mousquetaire dans la première compagnie des Gardes du roi, de la paroisse de Janvilliers. Nous citons ces derniers personnages, non seulement à cause d'Artonges, mais aussi parce que Corrobert, du canton de Montmirail, faisait autrefois partie de l'Élection de Château-Thierry.

II

Dans la seconde brochure de M. Pellot, nous signalerons seulement, à la page 33, une constitution de cent livres de rente viagère par Guillemette de Sarbruck, veuve de Robert de la Marck, à Françoise de la Marck, sa petite-fille, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, en date du 2 mai 1551, par devant J. Augier et N. Dehuz, notaires à Reims.

La jeune religieuse est indiquée dans cet acte comme « fille de haut et puissant seigneur Messire Robert de la Marle (*sic*), chevalier de l'Ordre, maréchal de France, duc de Bouillon (*sic*), seigneur de Sedan et de Raucourt, terres souveraines, conte de la Marck, de Braine et de Maulévrier, chastelin de Nogent le Roy, seigneur de Chasteau Thiéry et de Chastillon sur Marne, et de haulte et puissante dame Madame Françoise de Brézin, sa femme ».

Petite-fille de Diane de Poitiers, Françoise de la Marck était la grand'tante de la maréchale de Turenne. A l'expira-

tion de son noviciat, elle quitta, nous dit M. Pellot, Saint-Pierre les Dames en 1576, pour devenir abbesse de la maison d'Avenay, dont elle fut la gloire pendant trente deux ans. Fille des seigneurs de Château-Thierry, elle nous appartient, et nous devons remercier M. Paul Pellot des renseignements qu'il nous donne sur elle, comme de ceux concernant plusieurs seigneurs de Pavant et des environs dont nous venons de parler plus haut.

J'ajoute que l'auteur de ces brochures, généalogiste érudit, descend d'une famille distinguée de notre ville, la famille Le Gaudier, qui se rattache elle même à celle de La Fontaine. M. Pellot se propose d'étudier un jour ses ancêtres castro-théodoriciens. En attendant qu'il ait réalisé ce projet, disons que les actes publics de la fin du xvii^e siècle nous font connaître un Le Gaudier, procureur du roi au bailliage et siège présidial. Une note qui se trouve dans les documents provenant de M. Louis Vol de Connantray, récemment achetés par notre Société, nous apprend que ce Le Gaudier s'est rendu acquéreur, en outre, le 5 avril, 1691, d'un office de conseiller procureur du roi de la ville et communauté de Château-Thierry, créé héréditaire par édit de juillet 1690. Cette charge n'était pas incompatible avec celles que ce magistrat occupait déjà au bailliage et siège présidial. Il a payé son nouvel office 2,160 livres, a reçu des lettres de provision du roi le 16 avril 1691, et a été installé le 23 avril suivant par ses collègues du présidial.

Puisque les Le Gaudier intéressent M. Pellot, nous lui dédions ce modeste renseignement, qu'il pourra piquer dans son dossier, s'il juge qu'il en vaille la peine.

MAURICE HENRIET.